

ESPACE, EMPLOI ET ENVIRONNEMENT : CAS DE L'ALGERIE

KAÏD TLILANE Nouara,¹

Résumé :

L'économie de marché est porteuse d'une indéniable efficacité. Cependant, elle est confrontée, aujourd'hui, à trois séries de problèmes à savoir l'utilisation irrationnelle de l'espace, le sous emploi et la destruction du milieu. La gravité de ces dysfonctionnements devrait conduire l'économie de marché à se remettre en cause.

En Algérie, avec cette timide relance de l'activité économique, la création d'entreprises sur des espaces agricoles, maritimes et dans le tissu urbain n'a engendré qu'une très faible contribution à la résorption du chômage et portent surtout atteinte, de plus en plus, à l'environnement à cause des rejets liquides, solides et gazeux sans compter l'épuisement des ressources non renouvelables.

Notre objectif à travers cette communication est de montrer le paradigme mécaniste sur lequel se fonde l'économie et la nécessité d'élaborer une "bio économie" dans le but d'intégrer à la fois et dans une même logique les phénomènes de la sphère socioéconomique, de l'utilisation rationnelle de l'espace et de la protection de l'environnement.

Béjaia , le 20/ 02 / 2005

¹ Maître de Conférences. Laboratoire Economie et Développement Université Abderrahmane MIRA de Béjaia, (Algérie).
tlilane_n@yahoo.fr / kaid_n@yahoo.fr

ESPACE, EMPLOI ET ENVIRONNEMENT : CAS DE L'ALGERIE

INTRODUCTION

Dans un contexte de timide relance de l'activité économique, les actions des industries fortement polluantes en Algérie restent limitées. La prévention de l'environnement dépendra des actions à mener à l'avenir et qui doivent être prévues et décidées aujourd'hui. De nos jours, il est universellement admis qu'aucun développement social n'est possible sans une gestion rationnelle de l'environnement. Depuis la conférence de Stockholm sur «l'environnement humain» réunie en 1972, le concept de développement durable ou "viable" s'est peu à peu dégagé, affiné, puis imposé sur le plan international.

Sur le plan international, les questions liées à l'environnement constituent déjà les enjeux du 21^e siècle. Beaucoup de pays du sud ont compris que «les délocalisations» et les transferts par certaines nations développées de leurs industries étaient motivés non seulement par des questions de coût de la main-d'œuvre, mais aussi par la nécessité de préserver leur environnement dont l'importance n'apparaît que lentement dans le tiers monde où le concept de développement durable a mis près de deux décennies à s'imposer.

Chez nous, le discours prononcé parle de désertification, de pollution industrielle, de couche d'ozone, était trop général et trop superficiel pour avoir un impact réel sur le citoyen, premier concerné par la gestion rationnelle de son environnement. Nos voisins de l'Est (Tunisie) ont compris depuis longtemps, l'importance des enjeux liés à l'environnement, et définitivement admis que leur capital le plus précieux reste leur territoire.

En outre, la santé humaine est tributaire d'une multitude de facteurs environnementaux. La prévention des risques pour la santé est indispensable et ceci doit se faire par le biais de la protection de l'environnement sain. Le droit à la santé tel que défini par les textes algériens et le droit à un environnement sain, favorable à la santé, ne sont pas bien définis dans leurs incidences pratiques. De ce fait, aucun secteur n'a l'obligation absolue de les assurer seul. En conséquence, l'Etat continue de supporter la facture qui revient cher d'une part et le citoyen continue à en souffrir en subissant toutes les conséquences d'autre part. Alors qu'une attitude préventive est beaucoup plus rentable à l'un et évite bien des souffrances à l'autre.

Notre objectif à travers cette communication est de montrer la nécessité d'élaborer une "bio économie" dans le but d'intégrer à la fois et dans une même logique les phénomènes de la sphère socioéconomique, de l'utilisation rationnelle de l'espace et de la protection de l'environnement.

I. ESPACE, EMPLOI ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

Les politiques urbaines tendent toujours davantage à atteindre des objectifs de type économique : accroître l'efficacité du tissu de production local, attirer de nouveaux secteurs et de nouvelles fonctions, élargir le marché des entreprises locales et par conséquent, une logique de comportement spatial des activités économiques apparaissent.

1- Les statistiques régionales : un instrument de connaissance des territoires

En Europe, la conception d'un espace sans dimension, du moins sans disparités caractéristiques entre ses différents points, a pu être conservée pendant les trois décennies de croissance soutenue malgré les écarts importants observés entre certaines régions que les Etats se sont efforcés de réduire pour maintenir l'hypothèse de diffusion du développement. Les limites du développement "par le haut" ont amené à

considérer avec attention le développement ''par le bas''².

C'est au cours des années 80 que la création de nouvelles entreprises est apparue comme le principal levier de redressement des économies régionales. Il devient alors indispensable d'analyser en profondeur les caractéristiques territoriales notamment en matière d'évolution du marché du travail et du chômage. La perte d'efficacité relative des politiques nationales et le recours aux initiatives locales pour lutter contre le chômage ont motivé une attention particulière aux micromarchés du travail et principalement au comportement des PME qui se sont révélées aptes à générer des emplois. Puis, ceux qui ont mis en œuvre la décentralisation ont ressenti un immense besoin de connaissance des économies régionales et de leurs situations relatives³.

Pour rendre les territoires attractifs, deux sortes d'acteurs sont identifiées, à savoir :

- l'Etat qui recherche des critères pour attribuer des moyens,
- les collectivités territoriales qui souhaitent établir des plans à partir de leurs propres potentialités.

Aujourd'hui, la complexité du système économique permet difficilement d'envisager une régulation macroéconomique. L'impératif de déglobaliser pour agir conduit à établir des comptabilités régionales et multiplier les observations pour construire les indicateurs normes de répartition des investissements publics ou de moyens financiers destinés à promouvoir des opérations de développement.

Pour bâtir une stratégie fondée sur une mise en valeur de leurs propres ressources, les collectivités territoriales doivent développer des diagnostics suffisamment fondés et se positionner pour développer des stratégies de développement. Pour cela, la production de statistiques régionales est indispensable.

En outre, la régionalisation favorise la désagrégation des connaissances⁴. La déglobalisation des agrégats de l'espace national débouche sur l'établissement de nouvelles grandeurs régionales supposées qualifier les régions et permettre de les classer les unes par rapport aux autres. Les critères ainsi obtenus permettent de guider les implantations des entreprises. Les coûts comparatifs en main d'œuvre ont souvent motivé le choix de localisation d'établissements décentralisés, mais certains critères qualitatifs ont également été intégrés au calcul d'une localisation souhaitée optimale tels que la présence d'université, de laboratoires, etc. Aussi, les taux d'équipement des régions qui facilitent les comparaisons ne révèlent en rien leur structure interne. Il s'agit, en effet, d'une connaissance quantitative de la situation de la région mais, ne peut renseigner sur son fonctionnement interne qui dépend largement des relations entretenues entre les acteurs localisés à l'intérieur de ses frontières et le reste du monde. C'est ainsi que le système d'information doit s'enrichir et il importe de passer d'une notion d'espace à la notion de réseau⁵.

Grâce à une panoplie d'indicateurs, la connaissance des territoires et l'établissement de relations entre variables économiques à un échelon territorial très limité sont, sans aucun doute, les avancées les plus marquantes de la dernière décennie en Europe. En outre, l'amélioration du système d'information Européen, notamment Français, s'est attaché à connaître non seulement les stocks permettant la comparaison des espaces entre eux, mais aussi qu'elle a consisté à mesurer les flux porteurs de changement de structures : l'analyse des flux de créations d'entreprises illustre cette volonté de révéler l'effet des forces en mouvement sur un territoire.

2- La division spatiale du travail

² Guesnier B. : espace et information. In Derycke P-H : Espace et dynamiques territoriales. Edition Economica, 1992. p. 96.

³ Idem. P. 97.

⁴ Idem. P. 99.

⁵ Terrier Ch. (1989), ''Recherche d'un espace de référence pour l'économie régionale : d'un concept de territoire à un concept de réseau'', Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 3. In Derycke P-H : Espace et dynamiques territoriales. Edition Economica, 1992. p. 99. .

Si l'organisation scientifique du travail inventée par Taylor et complétée par le travail à la chaîne de Ford s'est répandue au sein des usines généralement avant 1945, l'organisation globale de l'entreprise et ses conséquences en sont tirées après la 2^{ème} guerre mondiale. De la décomposition du travail de l'ouvrier en tâches élémentaires, on passe à la décomposition de l'entreprise en fonctions élémentaires (production, stockage, vente, finances, traitement de l'information, recherche et développement).

Décomposé en gestes élémentaires, le travail ne requiert aucune qualification, ce qui incite les grandes firmes américaines d'abord puis les entreprises européennes à décomposer leur processus productif en une chaîne d'usines spécialisées dans les zones de bas salaires. Les lieux privilégiés sont évidemment les pays du tiers monde, notamment l'Asie du Sud-Est, l'Afrique du Nord, le Mexique et les Antilles dont les salaires sont 10 fois inférieurs au salaire ouvrier américain⁶.

La géographie des implantations dont le niveau de qualification du personnel est caractéristique des fonctions exercées par les établissements. En France, par exemple, les usines de la division spatiale du travail ont été installées dans des zones avec lesquelles elles n'entretenaient pas (ou peu) d'échanges industriels, mais dont les habitants pouvaient se contenter de salaires peu élevés du fait d'un mode de vie encore semi rural (auto consommation, habitat rural). Les flux de décentralisation ont été importants au cours des années 1955-1975 et ceci d'autant plus que les entreprises ont été aidées dans leurs investissements par l'Etat (primes d'aménagement du territoire)⁷.

Les coûts différentiels dominants au cours de cette phase sont ceux du travail. Les déplacements des entreprises sont orientés vers les bassins de main d'œuvre appropriés. Cependant, pour accueillir les usines, loger les nouvelles populations ouvrières venues des campagnes, les villes doivent engager avec l'aide de l'Etat d'importants programmes d'équipements (zone industrielle, logements sociaux, équipements sociaux, éducatifs, sanitaires, sportifs, culturels, etc.). Puis, progressivement, de nouveaux modes de vie se mettent en place et les modes de vie ruraux se transforment en ceux urbains.

Aujourd'hui, les milieux des grandes métropoles sont propices aux échanges scientifiques, techniques, commerciaux, financiers des entreprises en réseaux qui élaborent des produits de plus en plus sophistiqués, associant fréquemment un objet physique à une prestation de service. Ces changements provoquent la complexification des organisations et une extraordinaire montée des activités tertiaires. Un nouveau cycle de concentration des activités autour des entreprises "leaders" de branches ou du moins de leurs départements de haute technologie est en cours.

Ainsi, la disponibilité d'un personnel scientifique et technique, l'existence d'un milieu riche en société de services, des instituts de recherche et le raccordement prioritaire aux infrastructures de transports rapides et de télécommunications sont les éléments déterminants des choix de localisation de "l'entreprise innovante". C'est donc sur le développement de facteurs nouveaux de localisation que vont porter les efforts de villes : universités, centres ou instituts de recherche, de nombreux services permettant la satisfaction des besoins aussi bien des entreprises que des populations (qualité de vie, équipements et animation culturels, protection de l'environnement). La lutte se porte parfois autant sur l'image que sur la réalité. Elle est d'autant plus vive que de nombreuses entreprises anciennes finissent par disparaître.

3- Economie, emploi et environnement

⁶ Salles A. : Les nouveaux territoires de l'entreprise. In Derycke P-H : Espace et dynamiques territoriales. Edition Economica, 1992. p. 230.

⁷ Idem, p. 231.

Dans son ouvrage, Jean- Paul Maréchal⁸ donne une nouvelle réflexion sur le sens de l'activité économique. Ce faisant, l'auteur délaisse une conception trop exclusivement rationnelle de l'économie au profit d'une approche raisonnable de cette dernière, autrement dit d'une économie qui, sans renoncer à la recherche du résultat maximum avec le minimum de moyens, réserve toute sa place à la nature des fins poursuivies et se mettre au service de l'homme.

Ainsi, l'auteur met tout d'abord en évidence comment s'est édifiée à partir du 18^{ème} siècle la pensée économique libérale. Celle-ci inaugurée par A. Smith, transpose dans le champ des affaires humaines par la logique mécaniste élaborée par la révolution scientifique du 17^{ème} siècle incarnée par les figures de Galilée, Newton, Descartes ou Leibniz et reprise et approfondie par une lignée d'économistes allant de Cournot à Walras en passant par Taylor. Cette transposition a donné naissance à ce que nomme J-P. Maréchal ''La techno-économie'', c'est-à-dire la mise en synergie de la technique et du marché. Cette approche, aujourd'hui dominante, voit dans l'application de la logique de l'offre et de la demande le moyen de résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent à la société. Or malgré cette incontestable réussite, cette techno-économie connaît aujourd'hui des ''limites'' tant dans le domaine de l'emploi que dans celui de l'environnement, avec tout un ensemble d'atteinte qui vont de l'amiante au réchauffement climatique en passant par les déchets nucléaires sans parler de l'épuisement des ressources.

Selon l'auteur, si la *techno-économie* ne parvient pas à apporter de solutions à ces *grippages* c'est parce que le paradigme mécaniste sur lequel elle se fonde lui interdit précisément de prendre en compte la logique qui gouverne l'existence des facteurs vivants : homme et biosphère mis en jeu par le fonctionnement de l'économie. D'où la nécessité d'élaborer une ''bio-économie'' dans le but ''d'intégrer dans une même logique les phénomènes de la sphère économique et ceux de la biosphère''⁹. Cette nouvelle approche permet de décrypter les rapports qui existent entre les sphères économique et sociale et la biosphère :

* La sphère économique apparaît comme une partie de l'activité humaine dont l'existence est conditionnée par le double respect de la cohésion sociale et des mécanismes régulateurs de la nature. Il s'avère donc nécessaire d'encadrer le libre jeu du marché par un ensemble de limites assurant la reproduction des domaines qui l'incluent.

* En ce qui concerne la sphère sociale, l'auteur appelle la mise en place d'une triple mesure : réduction - réorganisation du travail, développement de l'économie solidaire, attribution d'un revenu d'existence.

* Pour ce qui est de l'environnement, il demande que soient respectées les limites tant quantitatives que qualitatives dont il fournit un mode de détermination.

4- L'institutionnalisation de l'environnement

L'instauration d'un ordre négocié avec les acteurs de l'environnement passe par l'*institutionnalisation de l'environnement*¹⁰. Au delà du fait qu'elle est un ''*pré requis pour la stabilité*'', elle va affecter la stratégie de l'organisation, la contraindre à ''sélectionner des moyens d'atteindre les objectifs qui offrent le maximum de convergence avec les intérêts des autres parties''¹¹

''L'institutionnalisation'' de l'environnement peut instaurer un territoire au sein duquel les acteurs vont développer des relations particulières. Marshall A. avait déjà proposé la notion de ''*district industriel*''

⁸ Maréchal J-P. : Le rationnel et le raisonnable : l'économie, l'emploi et l'environnement, éditions Presses Universitaires de Rennes, 1997.

⁹ Idem. P. 135.

¹⁰ Ibert J. : Interdépendance stratégique des entreprises et espace territorial. In Revue Française de Géographie, n° 5, Printemps 1998. Editions Economica. P. 176.

¹¹ Emery F. E., Trist E. L. (1965), ''The causal Texture of Organizational Environments'', Human Relations, 18, p. 29. In Ibert J., Op. cit., p. 176.

pour caractériser certains tissus industriels localisés au sein desquels les agents économiques entretiennent des relations privilégiées, source d'efficacité économique¹². Pour lui, ces tissus industriels spécifiques permettaient des économies externes par opposition aux déséconomies internes caractérisant les grandes entreprises, dès lors que leur taille dépasse un certain seuil. Vaesken P. (1996) apporte un nouveau concept de structuration de l'environnement dans la stratégie de l'entreprise *''l'environnement territorialisé''*¹³. Cette notion s'est peu à peu imposée comme cadre d'analyse de la stratégie de l'entreprise afin de rendre compte du double mode comportemental des acteurs, individualiste et communautaire.

II. DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT DANS LE MONDE

1- Développement, Environnement et pauvreté

La protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles sont une composante essentielle du développement durable. Sans un capital *''environnement adéquat''*, tout progrès économique, social et culturel est irrémédiablement compromis. Les pauvres de part le monde sont à la fois les victimes et les auteurs de la dégradation de l'environnement. De ce fait, la lutte contre la pauvreté ne constitue pas seulement un impératif moral et politique, mais aussi une condition nécessaire pour la préservation d'un environnement durable. La pauvreté n'est pas uniquement un état de l'être humain. Elle est la résultante d'une spirale entraînant, génération après génération, un nombre d'individus sans cesse croissant. Toute tâche de développement durable requiert donc, au préalable, l'élimination de la pauvreté.

La relation entre pauvreté et environnement qui a été mise en exergue dès 1972 puis développée en 1992 met l'accent sur le lien entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement dans les pays en voie de développement et la *''non-viabilité''* des modes de production et de consommation dans les pays riches. Dans les pays du Sud, le nombre d'habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté est appelé à croître sensiblement du fait de l'explosion démographique. Cette relation entre pauvreté et dégradation de l'environnement est évidente dans les pays sous développés parce que leurs économies sont basées essentiellement sur l'exploitation anarchique et irrationnelle du milieu. Les pauvres ont des perspectives limitées parce qu'ils ont peu ou pas de contrôle sur leurs ressources et sont exclus de toute participation réelle au jeu de l'économie de marché, dont ils ne retirent aucun profit. La pression démographique contraignant les pauvres à exploiter de manière de plus en plus intensive le milieu pour survivre à court terme, a pour conséquence l'amenuisement des ressources et pour corollaire l'accroissement de la pauvreté, hypothéquant ainsi, irrémédiablement tout espoir de survie à long terme. De plus, le milieu dans lequel ils vivent est souvent écologiquement fragile. Les zones rurales sont plus vulnérables et pour la plupart, constituées de terres arides ou semi-arides, de collines érodées ou de forêts tropicales en plus des terres marginales des aires urbaines.

En Afrique, la corrélation entre pauvreté et dégradation de l'environnement est particulièrement frappante où la carte des zones de pauvreté coïncide avec les aires de destruction du couvert végétal. Par ailleurs, les pays les moins avancés sont situés dans des régions du globe où l'eau est une ressource rare et où la sécheresse est endémique. La déforestation et la destruction du couvert végétal sont censées augmenter les surfaces cultivables et la production de nourriture. L'effet obtenu est exactement inverse. A titre d'exemple, Haïti ne possède plus que 2% de ses forêts d'origine alors que sa production agricole a chuté

¹² Marshall A. (1890, rééd. 1966), *Principles of economics*, New York, Macmillan. In Ibert J., Op. cit., p. 177.

¹³ Vaesken P. (1996), *''L'environnement territorialisé : un nouveau concept de structuration de l'environnement dans la stratégie de l'entreprise''*, Actes de la 5ème Conférence Internationale de Management Stratégique, Lille

de 15% au cours de cette dernière décade. Au Brésil, vingt ans de destruction de la forêt amazonienne, véritable poumon de la planète, n'ont pas amélioré les conditions de vie des populations mais ont abouti, au contraire, à :

- . • L'accroissement exponentiel de la malaria et des autres maladies tropicales,
- . • L'augmentation du taux de mortalité infantile,
- . • Et la malnutrition.

2- Système économique et environnement dans le monde

Tout système économique reflète l'action humaine sur l'environnement et les valeurs de la société qui la sous-tendent. Il paraît que l'économie de marché a aujourd'hui montré ses limites en matière d'environnement puisqu'elle n'a pas été en mesure de cerner la perversité d'un système qui ne tient pas compte des apports écologiques et sociaux au développement. Il en a résulté des contradictions flagrantes entre l'intérêt individuel (la quête du bien-être) et l'intérêt général (le progrès général). Donner la priorité à l'intérêt individuel aux dépens de la communauté et de l'environnement ne peut qu'engendrer une société fragilisée et une pauvreté humaine et environnementale.

- Cette pauvreté humaine est une condition sociale découlant de l'insécurité chronique générée par les dysfonctionnements du système économique sur les plans démographique, écologique, social et culturel. Il en résulte la perte de toute capacité d'adaptation et donc de survie par de larges couches de la société.
- La pauvreté écologique issue de la dégradation de l'environnement pourrait être définie comme, la perte de toute capacité d'auto-régénération des écosystèmes dont les êtres humains font partie intégrante.

La situation qui prévaut dans les pays à économie de transition issus de l'ex-bloc de l'Est n'est guère plus brillante. Ces nations continueront, sur le long terme, à payer l'exploitation à outrance du capital naturel dans leurs plans de développement. Désormais, toute approche intégrée du "développement durable" implique la prise en compte des apports écologiques et sociaux. Cette démarche va au-delà de l'équilibre économique qu'elle considère comme un système dynamique de l'écosystème dont il dépend. Elle met en relief les besoins humains, dans la mesure où ils sous-tendent les interactions entre les hommes et leur environnement dont le respect est fondamental pour tout développement durable. Il s'agit là, d'une véritable économie écologique, qui met à contribution d'autres disciplines liées aux questions de durabilité telles que la sociologie, l'anthropologie, la gestion des ressources humaines et les sciences de la nature, ce qui permettra de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes.

Du point de vue de "l'économie - écologique" la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont les symptômes de l'inadéquation de tout système économique. La croissance économique ne peut donc générer de "développement viable" que dans le respect bien compris de l'environnement naturel. Les forces du marché, seules, ne peuvent pas engendrer de progrès réels. Toute stratégie de développement implique la mise en oeuvre d'une politique claire en matière d'environnement basée essentiellement sur la participation des collectivités locales et de la société civile (groupe sociaux, ONG, etc.).

3- La santé dans ses rapports avec l'environnement

Aujourd'hui, l'environnement devrait être géré comme une ressource pour protéger et promouvoir la santé de l'homme et son bien être dans une perspective de développement durable. La protection et la survie des Hommes doivent être dotées d'une stratégie à savoir :

- promouvoir les méthodes préventives.
- Encourager les technologies les moins polluantes pour réduire les risques auxquels la santé se trouve exposée.
- Mettre en place des systèmes d'information pour faciliter les contrôles de l'efficacité des mesures et la prise de décision.
- Le secteur de la santé doit assumer la responsabilité de la surveillance épidémiologique en collectant

et en analysant les données et en évaluant les risques pour la santé du fait des facteurs environnementaux. De ce fait, il informera les autres secteurs et les citoyens des tendances et des besoins prioritaires.

En matière d'environnement une politique de santé doit exprimer, tout d'abord, et clairement le principe que l'environnement affecte la santé de l'Homme de manière négative ou positive. Dans la perspective de la santé publique, il est donc rentable de bien gérer l'environnement.

Aujourd'hui, le monde a compris que le problème de santé est un problème intersectoriel et que les problèmes issus de l'ensemble des secteurs concernés et portant atteinte à la santé des populations doivent être traités de façon concertée et non isolément les uns les autres. Par conséquent, il est impossible d'assurer au citoyen une «bonne santé, le bien être physique, mental et social » si les sources de contamination et de pollution détruisent tous les efforts de prévention. Il en résulte :

- un gaspillage, car il y a surcoûts,
- une inefficacité des services de santé. Les problèmes quotidiens de l'environnement, et notamment la mauvaise qualité de l'air et de l'eau, continuent d'influencer l'état de santé de la population

Réaliser un développement durable, améliorer la santé et utiliser rationnellement les ressources du milieu sont trois tâches essentiellement inséparables. La dégradation de l'environnement peut compromettre le développement et met en péril la santé humaine. La mauvaise santé prive à son tour les travailleurs de toute énergie, ce qui ralentit le développement, aggrave les pertes subies par le milieu et conduit une extension de la maladie.

Pourtant ce cercle vicieux peut être rompu. Bien évidemment, de graves erreurs ont été commises par le passé au non du développement, mais aujourd'hui nous nous apercevons que le développement n'est possible que s'il est pleinement tenu compte des considérations écologiques de façon à ce que le citoyen puisse vivre dans un environnement meilleur.

III. LA SITUATION DE L'ENVIRONNEMENT EN ALGERIE

La situation de l'environnement dans notre pays est alarmante. En effet, la dégradation des ressources naturelles se traduit par la régression du couvert végétal et la progression des paysages désertiques. La situation environnementale de l'Algérie se caractérise donc par :

- une forêt fragile en voie de disparition,
- une désertification rampante,
- des ressources en eaux (souterraines ou de surface) en voie d'épuisement rapide car fortement surexploitées particulièrement ces dernières années suite à une longue sécheresse,
- un espace côtier et un milieu marin dégradés,
- une pollution industrielle préoccupante,
- des déchets dangereux et toxiques stockés à l'air libre, auxquels s'ajoutent les incendies et l'érosion hydrique.

Ceci entraîne :

- Une réduction de la base naturelle de production, du facteur de production support de l'activité économique qui se trouve être rare en Algérie,
- La réduction sans cesse continue de la superficie agricole utile (SAU) par habitant,
- Des baisses de production et de productivité de la terre engendrant ainsi des problèmes de nutrition de la population qui, avec la récession des années 90 se sont considérablement accentués.

Implantées dans le cadre de l'action sur l'environnement, les industries, quand à elles, utilisent le plus souvent le processus de production le moins coûteux, à savoir le non- recyclage des eaux et le rejet des effluents liquides et gazeux directement dans le milieu. Il s'ensuit une pollution chimique des eaux et de l'atmosphère en plus du fait qu'elles sont de grosses consommatrices d'eau, facteur le plus rare et le plus gaspillé suite à une gestion technique et économique désastreuses.

Par ailleurs, la pression démographique et les problèmes urbains aigus contribuent à une situation sanitaire catastrophique, aggravés par les rejets toxiques liquides, solides et gazeux de certains complexes industriels tels que : Asmidal et Sider à Annaba, complexe pharmaceutique de Médéa, la zone industrielle d'ARZEW, ENOF Ghazaouet, qui ne sont que des exemples d'écoles parmi tant d'autres. A ce jour, l'Algérie n'a pas encore réussi à concilier développement et préservation du milieu. Les problèmes d'environnement auxquels est confronté notre pays sont liés à son niveau de développement économique et social.

L'industrialisation rapide qui a caractérisé les deux premières décennies de l'indépendance est à l'origine de graves déséquilibres écologiques compromettant ainsi la qualité de la vie. En outre, l'absence de croissance économique réelle et durable est la cause de la dégradation accélérée des écosystèmes, fragilisés par une exploitation et une gestion irrationnelle. Ainsi le lien de cause à effet paraît évident. Depuis 1983, date de la publication de la loi relative à la protection de l'environnement, le pays a cependant enregistré plusieurs déceptions. Les exemples suivants illustrent nos propos :

-Le premier exemple concerne l'agriculture saharienne. La cause principale d'abandon des projets entrant dans cette catégorie était une étude insuffisante de la nature des sols, dont la richesse en "nutriments" est insuffisante pour assurer une récolte sur plusieurs années de suite.

-Le deuxième exemple concerne le barrage vert entamé en 1971 puis abandonné. L'objectif était de boisier l'ensemble de l'Atlas Saharien sur une superficie globale de 3 millions d'hectares. L'ambition était non seulement d'arrêter la progression du désert vers le Nord, mais aussi d'influer sur la climatologie.

1- Urbanisation et Environnement

L'Algérie demeure un pays à urbanisation rapide. Accentué par une forte intensité des migrations internes notamment de l'exode rural, résultat de l'industrialisation. Ce phénomène a atteint les proportions les plus élevées pendant les années 60 et 70 et a conduit à l'étouffement des villes. Un habitat précaire est né et s'est développé, ce qui a entraîné un besoin pressant de l'extension des centres urbains. Ainsi, les facteurs ayant fortement concouru à la dégradation de l'environnement en Algérie durant ces trois dernières décennies sont : la forte croissance démographique, l'urbanisation rapide de la population et enfin le processus d'industrialisation.

L'urbanisation croissante de la population accentue la pression sur les infrastructures, et en l'absence suffisante de l'offre, la qualité ou le développement de la couverture des besoins des populations tend à se dégrader (alimentation en eau potable, réseaux d'assainissement, évacuation des ordures ménagères, le taux d'occupation des logements excessif, etc.). La population urbaine, résultat de l'exode rural, ajouté à la croissance naturelle des villes a engendré les problèmes suivants :

- un parc logement surchargé,
- des terres agricoles fertiles cédées au détriment de l'urbanisation avec environ 7000 ha dans la région Algéroise et 10.000 ha sur la Mitidja et le Sahel,
- Les réseaux de voiries, d'eau, d'assainissement et d'énergie sont saturés du fait d'un dimensionnement pour une population moins dense,
- De nombreuses unités polluantes implantées dans le tissu urbain.

Tous ces phénomènes ont contribué à la dégradation de l'environnement affectant l'eau, l'air et le sol par les rejets polluants. Des tentatives de gestion rationnelle urbaine n'ont pas eu l'effet escompté. Des instruments de planification économique et spatiale ont été mis en place (plans de modernisation urbaine, plans d'urbanisme directeur (PUD), plans d'urbanisme provisoire (PUP), plans de rénovation et de

restructuration urbaine (PRRU), plans d'aménagement de zones d'habitat, de zone industrielle et de zone d'activité. Aujourd'hui, les conséquences de cette urbanisation ne sont que trop évidentes. Cette attitude qui a engendré des problèmes complexes de gestion des eaux usées, des déchets solides et de l'insalubrité de nos villes est le meilleur indicateur d'une telle situation.

La conjugaison des facteurs de croissance de la population urbaine et de l'industrialisation a provoqué une détérioration continue de l'écosystème. Celle-ci se manifeste par :

- ~ Une altération des paysages à travers notamment une perte des sols par l'érosion de l'ordre de 40.000 ha par an.
- ~ Une dégradation du plateau continental.
- ~ Une diminution corrélative des réserves halieutiques.
- ~ Une déperdition de 20.000 à 30.000 ha par an de forêts par suite d'incendies.
- ~ La réduction très forte de la superficie agricole disponible par habitant, conséquence la plus néfaste pour les équilibres écologiques. En près de 40 ans, la superficie agricole utile a régressé de près de 70% passant de 0,82 ha par habitant à 0,25% ha par habitant actuellement.
- ~ Une régression et une raréfaction du patrimoine faunistique et floristique. Dans le cas de la flore, par exemple, sur les 3 139 espèces floristiques répertoriés, dont 1611 sont considérées comme rarissimes, 640 espèces sont menacées d'extinction.
- ~ Enfin, des problèmes qui ont des effets sur la santé des populations. Il s'agit bien évidemment de : l'approvisionnement des habitants en eau potable, le raccordement des logements au réseau d'assainissement, l'évacuation des déchets domestiques, les pollutions multiples liées au développement de l'industrie, à l'entretien et à la gestion des réseaux publics.

1.1- Les eaux usées

Malgré les sommes importantes dépensées par l'Etat et consacrées à l'assainissement qui est de l'ordre de 34 milliards DA de 1970 à 1993, l'impact social attendu n'est malheureusement pas à la hauteur en raison de la résurgence des épidémies de maladie à transmission hydrique. L'accroissement de la population urbaine, le développement rapide de l'activité économique, une forte augmentation de la consommation d'eau ont entraîné une importante pollution du milieu naturel d'où 600 millions de m³ d'eaux usées non traitées sont évacuées annuellement dans les cours d'eau. Ce qui correspond à 12 barrages de 50 millions de m³ de volume qui pourrait irriguer près de 80.000 ha.

Les eaux usées sont déversées à l'état brut soit directement à la mer, ce qui entraîne des problèmes de pollution biologique et chimique des côtes et des plages, soit évacuées vers les oueds. Ces derniers qui traversent ou passent à proximité des agglomérations urbaines et des zones industrielles (Oued El-Harrach à Alger, Oued Soummam à Béjaia) courent de grands problèmes d'inconforts et d'insalubrités aux riverains. Les oueds véhiculent des rejets très pollués, et leur capacité auto épuratrice ne suffit plus à résorber la charge de pollution. Ils se sont transformés en égouts à ciel ouvert.

Affecter la qualité des eaux superficielles, c'est aussi affecter les eaux souterraines. Durant les années 90, nous avons assisté à la recrudescence des maladies transmissibles, contrôlables par l'hygiène du milieu. Les principales sont étroitement liées aux insuffisances constatées en matière d'approvisionnement en eau potable et de gestion des eaux usées.

1.2- Les déchets solides

Les déchets solides urbains constituent une des principales sources de dégradation de l'environnement et de détérioration de l'hygiène du milieu. Seuls 60% des déchets urbains sont collectés. La quantité des

déchets solides urbaine générée est de 5,3 millions de tonnes par an. La quantité d'ordure par habitant par jour est estimée à 0,5 kg. Il n'existe aucune usine de traitement des déchets dans le pays. L'incinération des déchets domestiques sur des sites proches des centres urbains constitue une source additionnelle de pollution et un foyer de maladies. La composition des déchets municipaux reflète principalement les modes de consommation des ménages fortement liés au niveau des revenus et à l'urbanisation. Elle influence fortement les stratégies nationales de gestion de déchets.

1.3- Les ressources hydriques

Actuellement, l'Algérie accuse un déficit important dans la mobilisation du stockage de ces ressources hydriques. Près de deux milliards de m³ uniquement peuvent être régularisés chaque année :

- 72,6% sont dans les forages,
- 21,4% sont stockés au niveau de 105 barrages,
- 6% stagnent en forme de sources naturelles. Ce qui est insuffisant.
- 650 millions de m³ parviennent aux abonnés et 440 millions de m³ se perdent lors de l'acheminement (taux de fuite est de 40% vu la vétusté des réseaux d'AEP). De plus, les ressources en eaux souterraines sont surexploitées en milieu rural.

Les analyses et perspectives montrent qu'entre 2010 et 2025, l'Algérie connaîtra une situation difficile de pénuries d'eau. Au cours des années 80, notamment, une politique active de raccordement des ménages a permis d'accroître très sensiblement le taux de branchement des logements au réseau de distribution d'eau. Ce taux de raccordement est ainsi passé de 58% en 1987 à 70,78% en 1998. Cependant, des disparités importantes persistent entre les milieux urbain et rural. L'ONS indique qu'en 1998 (RGPH), les agglomérations chef-lieu sont raccordées à un taux de 85,07%, les agglomérations secondaires à 63,75% et les zones éparses seulement à 20,79%

Dés 2010, la demande nationale en eau atteindra le plafond du potentiel conventionnel mobilisable. Il y aura pénurie quelque soit, semble t il, la perfection dans la mobilisation effective des ressources disponibles. Il s'ensuit un problème écologique très préoccupant qui aura des répercussions dramatiques sur la santé de la population. Le développement économique et social exigera une gestion rationnelle de cette ressource. Actuellement, la dotation en eau est de 75 litres par personne et par jour, ce qui est inférieur à la norme internationale évaluée à 135 litres par personne et par jour. La dotation insuffisante d'eau par habitant se répercute sur les conditions d'hygiène des populations et donc sur la morbidité en générale. En plus de cela, s'ajoute la qualité de l'eau distribuée qui ne répond pas également aux normes ce qui explique la résurgence des maladies à transmission hydrique ou la récurrence des intoxications alimentaires. Selon le MSP sur 72 stations de pompages contrôlées, 35% contenaient des quantités en nitrates supérieures aux normes de l'OMS.

L'étendue de la pollution des eaux souterraines en Algérie n'est pas connue avec exactitude. Cependant des indications selon lesquelles de nombreux aquifères ont déjà atteint des niveaux de pollution avancés, d'autres des niveaux de pollution qui les rendent inutilisables pendant plus d'une années. Leur régénération nécessitera des traitements très coûteux. En matière de politique de l'eau, des actions peuvent être telles que :

- la réhabilitation des canalisations défectueuses et des stations d'épuration à l'arrêt,
- traitement et recyclage des eaux industrielles pour réaliser des économies d'eau et protéger l'environnement,
- amélioration de la tarification des eaux d'irrigation et interdiction de techniques d'irrigation utilisant rationnellement les ressources disponibles en eau,
- Préservation des terres et des bassins versants contre le phénomène d'évasion pour protéger les barrages contre l'envasement.

2- Développement, Environnement et Santé en Algérie

Le développement a été perçu pendant longtemps comme un processus d'accumulation des richesses. Cette conception qui ne prend pas en considération le caractère non renouvelable de certaines matières premières, dans cette volonté de produire des marchandises à n'importe quel «prix», constitue une cause majeure de la dégradation et la destruction de l'environnement. Ce dernier étant soumis à l'action prédatrice de l'individu aussi bien par les prélèvements qu'il opère que par les évacuations et les déchets qu'il rejette dans le milieu.

Cette attitude est généralisée au niveau mondial puisque le Nord procède par la pollution atmosphérique, marine et industrielle, le sud par l'exploitation exagérée des ressources non renouvelables. C'est ainsi que certaines actions dites de "développement" se traduisent par des régressions sensibles du point de vue de la santé de la population car elles contribuent d'abord à la dégradation du milieu puis du cadre de vie.

En Algérie, la gestion de l'intégration de l'environnement dans le développement est très récente. L'environnement a longtemps été considéré comme une donnée exogène au développement et les ressources naturelles comme facteurs renouvelables. Cependant, les effets destructeurs du développement sur la nature ont contribué à l'accroissement des coûts et de ce fait, à la remise en cause de la pérennité du processus de développement. Aujourd'hui, la préservation de l'environnement est intégrée dans le processus même du développement, ce qui nous permet alors de parler d'un développement durable. En effet, la détérioration de l'environnement risque de compromettre le développement par les dégradations irréversibles qu'il engendre dans le milieu naturel d'une part et mettre en danger la santé des populations d'autre part.

Des facteurs ayant fortement concouru à la dégradation de l'environnement en Algérie durant ces trois dernières décennies sont étroitement imbriqués. Il s'agit des épidémies qui sont la résultante de la contamination des eaux de boisson par les eaux usées et la première cause d'apparition de la fièvre typhoïde. Ces pics épidémiques surviennent sur un fond d'endémicité permanente de ces affections. 61 stations d'épuration des eaux usées domestiques ont été réalisées en Algérie. Seulement, elles sont souvent en panne (parfois même abandonnées) ou fonctionnent de manière irrégulière avec un rendement épuratoire presque nul. Sur les 61 stations, 28 seront réhabilitées et 16 sont dans un état défectueux.

L'Algérie connaît aujourd'hui de sérieux problèmes d'environnement résultant en grande partie d'actions qui se greffent sur des conditions écologiques et climatiques difficiles particulièrement l'irrégularité et la violence des précipitations (eaux solides ou liquides contenues dans l'atmosphère) alternées d'épisode de sécheresse intense favorisant le déséquilibre d'écosystèmes fragiles. Les problèmes d'environnement qui en résultent, ont tous un grand retentissement sur la santé des populations, notamment des pays en développement en régions semi-arides avec pression sur les ressources naturelles spécialement l'eau. Il s'ensuit des pathologies spécifiques à ce contexte. Et des pays développés avec la pollution des villes, des plages et des côtes et par conséquent des pathologies qui résultent de ces nouvelles formes de dégradation. Notre pays est actuellement touché par les deux types de maladies et le facteur environnement semble être le premier déterminant de la santé des populations et a des répercussions manifestes sur les problèmes de santé : multiplication des maladies respiratoires, cardio-vasculaires, accident du travail et de la circulation qui se superposent aux problèmes anciens de santé non parfaitement maîtrisés. Par ailleurs, le problème de santé n'est pas un problème uniquement technique qui relèverait de façon neutre des professionnels de la santé. Le domaine de la santé comprend tous les aspects de la vie sociale, économique et politique qui déterminent le potentiel de vie des populations et influencent leur bien être. Ainsi, les déterminants de la santé sont les facteurs qui influencent l'état de santé des populations. Schématiquement, ils peuvent être regroupés en quatre catégories que nous classons dans cet ordre : l'environnement, le comportement, la biologie et les services de santé. La santé d'un individu et/ou d'une population est donc la résultante des effets combinés de ces quatre catégories.

Le problème de la santé est aussi de nature politique dans la mesure où il implique des décisions d'affectation de ressources collectives et de choix de priorités. Aussi, il nous semble que toute politique de promotion véritable de la santé passe par une politique de promotion de la prévention. En effet, une politique de soins n'est pas une politique de promotion de la santé. L'expérience l'a montré dans notre pays et ce malgré la gratuité des soins. Les Unités de soins lourds (Hôpitaux) ont été les détenteurs de

l'essentiel des crédits représentant 70% des crédits alloués à la santé et qui ont ignoré une vraie promotion de la santé. Le combat mené contre les maladies doit se faire à l'extérieur des services de soins si l'on veut réduire les coûts à l'intérieur de ces derniers. De ce fait, la promotion d'une politique préventive demeurera, semble-t-il, la meilleure piste d'une politique de promotion de la santé.

3- Les pollutions atmosphérique, terrestre et marine en Algérie

Les problèmes environnementaux créés par l'homme se développent plus vite que les solutions apportées. Il est observé que l'espace disponible pour chaque individu se rétrécit du fait de l'accroissement démographique, de l'urbanisation accélérée, du changement du mode de consommation, de l'accroissement du parc automobile et de la production de déchets sans cesse croissant, ont causé une dégradation progressive de l'environnement à cause des pollutions atmosphérique, marine et terrestre.

3.1- Pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique est due essentiellement aux émanations de gaz toxiques des véhicules et aux polluants industriels qui altèrent la qualité de l'air et provoquent des maladies respiratoires. De plus, la pollution industrielle devient de plus en plus préoccupante dans les gros centres urbains où la qualité de l'air se dégrade quotidiennement et contribue, ainsi, à l'émergence et au développement des maladies cardio-vasculaires et à la multiplication des maladies respiratoires. A Annaba par exemple, le taux de prévalence de l'asthme en 2000 (environ 9000 asthmatiques) est supérieur au taux national. 55% des asthmatiques ont plus d'une crise par mois et 42% ont été hospitalisés. L'augmentation des polluants toxiques dans l'atmosphère qui, déjà, dépassent les seuils de tolérance dans certaines zones industrielles et urbaines conduirait, à long terme, à la formation d'un brouillard photochimique oxydant très dangereux pour la santé de la population des villes telles qu'Alger et Annaba, ou les phénomènes d'inversion de température sont fréquents. L'enquête nationale de santé publique (1990) révèle que les maladies respiratoires occupent la première place des causes de morbidité ressentie (35,7%) et des motifs de consultation (27,2%) et que parmi les maladies chroniques identifiées, elles occupent le deuxième rang. L'asthme étant l'affection de choix la plus fréquemment observée. Le nombre total de cas en 1993 est de 459.566, dont 5000 sont décédés. Aujourd'hui, le nombre d'asthmatique en Algérie semble atteindre le nombre de 2 millions. La répartition des cas, selon les régions, se présente comme suit : 38% en Région centre, 31% en Région Est, 22% en Région Ouest et 9% en Région Sud. La prévalence de cette maladie en augmentation est prévisible en raison de l'accroissement de l'urbanisation et de l'industrialisation.

3.1.1- Pollution due au trafic automobile

A l'exception de quelques cas où le secteur industriel est considéré comme contributeur majeur à la pollution urbaine tel que les villes d'Annaba, Arzew et Skikda, la pollution dans les principales villes du pays est due essentiellement au trafic automobile, provoqué par les émanations de gaz toxiques des véhicules qui altèrent la qualité de l'air. La combustion de l'essence est responsable de l'émission de gaz nocifs comme le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote et surtout le plomb. Tous ces gaz sont très mal supportés par les citoyens et en particulier les malades chroniques (bronchites chroniques, asthmatiques, etc.).

Cette situation est due :

- au degré de vétusté du parc automobile Algérien,
- à la qualité du carburant (forte teneur en plomb),
- à l'utilisation presque exclusive du GPL Les émissions de pollution dues au trafic automobile sont estimées comme l'indique le tableau 1.

3.1.2- Pollution due à la combustion des déchets

L'activité humaine est génératrice de déchets solides dont notamment les déchets ménagers. Ces derniers sont stockés sur des décharges incontrôlées et ensuite brûlées à l'air libre. Ces combustions contribuent

considérablement à la dégradation de la qualité de l'air. Elles représentent des sources de pollution et de nuisances importantes pour l'environnement. Sachant que la quantité de déchets générée est en moyenne de 0,5kg/Habitant/Jour, les charges de pollution dues à la combustion de déchets estimées sont indiquées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Emissions de polluants de l'air en Algérie (année 1995) Tonne

Pollution due	Dioxyde de Soufre : SO ₂	Oxyde d'azote NOX	Particules	Composants organiques volatiles non méthaniques COVNM	Oxyde de carbone CO
Trafic automobile	4.160	123.629	8.710	249.600	996.600
Sources fixes	45.047	55.906	1.131.352	22.521	65.445
Dont :					
Activité industrielle	44.846	53.683	1.128.688	14.061	48.019
Combustion déchets	208	1.219	3.324	8.954	17.437
Total	49.207	179.535	1.140.062	272.121	1.062.345

Source : MATE - Direction Générale de l'Environnement

3.1.3 Pollution industrielle

La création d'emploi et la valorisation des ressources nationales étaient les priorités légitimes du passé et la protection de l'environnement ne constituait pas une préoccupation majeure. Jusqu'à la publication de la loi relative à la protection de l'environnement, les industriels n'avaient aucune obligation vis-à-vis de l'environnement bien que des systèmes d'épuration liquide et gazeux, dont étaient pourvue la moitié des unités industrielles, n'étaient pas, dans leur majorité fonctionnelles. De nombreuses unités industrielles n'ont pas été dotées de système antipollution. Pour celles qui le sont, leurs équipements de traitement ne fonctionnent pas correctement et de manière régulière. Pour les installations antipollution qui fonctionnent, leur rendement épuratoire est souvent, en deçà des normes de protection de l'environnement. En outre, la plupart des unités industrielles ont été implantées sur de vastes étendues de terres agricoles, mais elles ont aussi drainé une masse paysanne importante de plus en plus attirée par les avantages qu'offre le secteur de l'industrie. Cette implantation inappropriée a eu des effets néfastes sur l'agriculture en raison des émissions de poussières et de gaz toxiques (cf. tableau 1) qui affectent non seulement les productions et les rendements agricoles de manière directe mais également accentuant la prévalence des maladies respiratoires dans les grandes villes.

L'absence de traitement des effluents industriels a conduit à une accumulation des déchets industriels dans le milieu naturel. Le sol et les eaux ont, pendant longtemps, supporté une charge de pollution en manifestant des signes de déséquilibre, dès que leur pouvoir auto épurateur s'est détérioré. C'est le cas notamment des nappes d'eaux situées dans la partie Nord du pays où sont concentrés des implantations des complexes et des ensembles industriels. Les barrages ne sont pas eux, non plus, à l'abri de la pollution d'origine industrielle.

Les déchets industriels dangereux représentent une autre source de nuisance. Un grand nombre de sites sont contaminés par les déchets industriels faute d'une politique rigoureuse de stockage. On estime à 185.000 tonnes sur 5 millions de tonnes, la quantité de résidus d'origine industrielle considérés comme dangereux et toxiques. Les résidus industriels, éliminés par stockage sur des terrains vagues ou rejetés dans des cours d'eau conduisent à des contaminations graves et parfois irréversibles de la chaîne alimentaire pour aboutir jusqu'à l'homme.

Ainsi, le processus d'industrialisation Algérien qui s'est effectué dans des conditions qui n'ont pas respecté les normes et les préoccupations environnementales a posé des cas de graves pollutions

atmosphériques dans les régions où sont implantées des unités de production industrielle constituant des sources de pollution importantes telles que les cimenteries, les unités de plâtre et de chaux, les raffineries de pétroles, etc. Les rejets de gaz et de poussières dans l'atmosphère par ces unités ont de graves conséquences sur la santé des populations de ces régions. L'estimation des charges de pollution des principales sources industrielles pour l'année 1995 est indiquée dans le tableau 1. Quant à l'identification des principales sources industrielles, elle est regroupée par les entreprises suivantes : cimenteries, unités de plâtre et de chaux, industrie d'engrais, l'industrie sidérurgique, centrales de production d'électricité, raffineries de pétrole, industrie de gaz liquéfié, etc.

3.2- Pollution marine

La bande côtière, long de 1200 km, concentre près de 40% de la population et l'essentiel des activités économiques et industrielles du pays. Le littoral algérien constitue également la source de loisir par excellence durant la période estivale. Ce cadre privilégié pour une bonne partie de la population peut, néanmoins, être dangereux pour le citoyen, lorsque les eaux de baignade sont polluées. En effet, cette source de loisirs, subit actuellement une pression de pollution importante essentiellement aux rejets urbains et industriels (70% des plages algériennes sont interdites à la baignade).

La mer est utilisée comme exutoire de tous les effluents des différentes zones industrielles. Les métaux lourds générés par les unités industrielles sont assimilés par les organismes marins et transmis à l'Homme par les poissons. La forte concentration de la population, sur la bande côtière explique le volume important des eaux usées rejetées directement à la mer, le plus souvent sans traitement, particulièrement aux alentours des grandes concentrations urbaines et industrielles.

La nécessité de surveiller la qualité des eaux de baignade a amené l'Etat à promulguer un décret exécutif définissant la qualité requise des eaux de baignade. Ce qui permet au secteur de l'environnement, de la santé et aux autorités locales de réglementer, voire interdire l'accès aux zones présentant un risque de contamination important pour les estivants.

3.3- Les déchets hautement dangereux

Ce sont les déchets qui sont situés au niveau le plus élevé des échelles de toxicité tels que : les produits pharmaceutiques périmés, les déchets issus du processus de fabrication de médicaments, les déchets d'amiante, les pesticides périmés, les boues de pétrole qui proviennent non seulement de l'industrie, mais aussi de certaines activités urbaines et agricoles.

Estimés à plus de 360.000 tonnes par an, les déchets dangereux constituent une menace sérieuse pour l'environnement et la santé publique en contaminant les eaux superficielles et souterraines particulièrement lorsque les déchets sont stockés dans des conditions précaires. Vu le nombre élevé de sites contaminés, il est tout à fait certain que l'avenir révélera une grave dégradation de la santé humaine par de nouvelles contaminations. Le rejet délibéré ou accidentel de ces déchets dans l'environnement peut conduire à des contaminations graves et parfois irréversibles de la chaîne alimentaire pour aboutir jusqu'à l'homme.

Avec l'expansion industrielle, cette fâcheuse tendance risque de se généraliser à toutes les villes algériennes si ce n'est à toute la bande côtière polluant, ainsi, l'atmosphère, l'eau potable et les eaux de rivières et marines. Nous irons donc vers une détérioration irréversible de l'environnement où la vie des humains, des animaux et des plantes est menacée.

En outre, les quantités de déchets produites par les différents secteurs d'activité économique couvrent les secteurs suivants : agriculture et sylviculture, les mines et carrières, l'industrie manufacturière, la production d'énergie, l'épuration et distribution de l'eau, la construction et enfin les déchets municipaux. Les quantités de déchets produites par secteur sont indiquées dans le tableau 2.

L'absence d'une politique rigoureuse d'élimination des déchets a favorisé la prolifération de décharges sauvages portant atteinte à l'environnement par :

- ~ un dépôt anarchique des déchets,
- ~ un dégagement d'odeurs et de fumées désagréables,
- ~ une pollution des eaux de surfaces et souterraines,
- ~ une pollution des sols,
- ~ une prolifération d'insectes, de rongeurs et d'animaux errants,
- ~ une propagation des maladies et des épidémies.

Tableau 2 : Quantité de déchets produite par secteur en Algérie

Source : MATE - Direction Générale de l'Environnement.

Secteur d'activité industrielle	Tonne / an
Déchets agricoles et forestiers	-
Déchets des mines et carrières	212.000
Déchets industriels (ind. Manufacturières) dont :	
Industries alimentaires, tabac, allumettes	2.100
Textiles, bonneterie, confection	4.400
Cuirs et chaussures	12.300
Bois, papier, imprimerie	2.700
Chimie, caoutchouc, plastiques	3.200
Ind. Sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques, électriques	955.700
- Déchets résultants de la production d'énergie (hydrocarbures)	49.700
- Déchets municipaux (ménagers)	5.200.000

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans des actions dites de développement, la non prise en considération de la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie s'avère très coûteux pour la collectivité. Mais ce coût n'est pas relié à l'action, ni supporté par ceux qui le produisent.

A la lumière de ce qui précède, il est évident que les atteintes à l'environnement que connaît notre pays sont nombreuses et complexes. La gravité de leurs effets commence déjà à se faire ressentir car les moyens mis en place pour y faire face sont dérisoires. En outre, la dégradation de l'environnement entraîne l'accroissement des dépenses de santé pris en charge par la collectivité tout en détruisant des ressources dont le renouvellement, lorsqu'il est possible, implique des dépenses en général disproportionnées relativement aux gains obtenus par leur consommation.

Pour pallier aux erreurs du passé, une politique de la protection de l'environnement s'impose :

- ~ D'abord, la mince bande côtière est saturée et ne saurait être sollicitée davantage. Nos efforts de développement en ce 21^{ème} siècle doivent être orientés vers le Sud, axés sur la conquête de nos espaces, sur les hauts plateaux et sur le Sahara, ce qui permettra de désenclaver l'intérieur du pays, y introduire le progrès et le développement afin de mettre fin définitivement à l'exorde rural et d'éviter une urbanisation déjà catastrophique surtout quand elle se fait au détriment de nos meilleurs terres agricoles et enfin protéger et promouvoir la santé des populations.

- ~ L'implantation d'une usine à proximité d'un ouvrage hydraulique ne peut qu'avoir des conséquences, écologiques, économiques et sociale néfastes. Détourner des terres agricoles pour implanter des zones dites d'activités ou ériger de nouvelles villes constitue une aberration impardonnable aussi bien d'un point de vue écologique qu'économique.
- ~ Introduire la formation liée à cette question d'environnement par la création de nouvelles filières.
- ~ Encourager et développer la recherche dans le domaine de l'environnement.
- ~ Préserver la santé de la population en prenant des mesures visant à améliorer la gestion de l'environnement à court terme dans les domaines suivants, les déchets toxiques (solides, liquides ou gazeux) et les eaux usées urbaines et industrielles par la mise en place des systèmes épuratoires.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdoun R. : Environnement et développement : Quelques réflexions. Communication pour le Colloque International "Mondialisation, ajustement structurel et développement à la Lumière de l'œuvre et de la pensée de Faïçal Yachir". Sétif les 15-16/05/1999.
- Bouyacoub A. : Les stratégies industrielles en Algérie en matière d'environnement : état des lieux et perspectives. In les cahiers du CREAD n° 45, 3^{ème} trimestre 1998. Derycke P-H : Espace et dynamiques territoriales. Edition Economica, 1992.
- Harvey M. : Pour une société en apprentissage, Ed. Les Presses de l'Université Laval, 1997.
- Kaïd Tlilane N. : Ville-Santé : une gestion urbaine pour une protection de l'environnement et de la Santé : Le cas de l'Algérie. Ouvrage Collectif : Gouvernance locale et développement Territorial : Le cas des pays du Sud, 407 pages. Améziane Ferguène (Ed.). Editions L'Harmattan. Novembre 2004. PP 141 –159
- Kaïd Tlilane N. : "Les conséquences du développement sur l'environnement : cas de l'Algérie". Communication au 1^{er} Séminaire International sur «L'Environnement et ses Problèmes Connexes». Béjaïa les 05, 06, 07 Juin 2005.
- MATE : Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement. MATE : Charte communale pour l'environnement et le développement durable 2001-2004, mai 2001.
- MSP : Politiques de la population, de l'environnement et de la prévention, ANDS, Mai 1997. MSP : Assises nationales de la santé : Charte de la Santé. Alger, 1998. MSP : Population et développement en Algérie, CIPD + 5, Déc. 1998. ONS : Collection statistique n° 96.
- Oufriha F.Z. : Femmes, environnement et santé. In les cahiers du CREAD n° 35/36, 3 et 4^{ème} trimestre 1993.
- Quotidiens nationaux : El-Watan, la Tribune, Le Matin, Liberté.
- Revue Française de Géoéconomie, n° 5, Printemps 1998. Editions Economica.
- Unesco : Alliance mondiale des Villes contre la Pauvreté, PNUD, Genève, 3 - 5 avril 2000.